UNSA Aviation Civile
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15

SIREN 834.691.016

BILAN FINANCIER 2023

RESSOURCES DE L'ANNÉE 2023

COTISATIONS PERÇUES	+	1 702 €
REVERSEMENT DE COTISATIONS	-	
SUBVENTIONS REÇUES	+	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PERÇUS	+	
PRODUITS FINANCIERS PERÇUS	+	
TOTAL DES RESSOURCES		**1 702 €**

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31/12/2023

ACTIF	Brut	Amortis.	Net	N-1	PASSIF	Net	N-1
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Actif financier					Réserves	1 527,28	2 096,68
Disponibilités	560,80		560,80	1 527,28	Report à nouveau		
Créances					Résultat de l'exercice	-966,48	-569,40
					Provisions		
					Dettes diverses		
TOTAL ACTIF	**560,80**		**560,80**	1 527,28	**TOTAL PASSIF**	**560,80**	1 527,28

COMPTE DE RESULTAT 2023 SIMPLIFIÉ

CHARGES	2023	2022	PRODUITS	2023	2022
Charges d'exploitation (I)	**2 668,48**	2 333,40	**Produits d'exploitations (I)**	**1 702,00**	1 764,00
Reversement cotisations			Cotisations perçues	1 702,00	1 764,00
Achats		729,50			
Autres charges externes			Subventions reçues		
Autres services externes	2 668,48	1 603,90			
Impôts et taxes			Autres produits		
Autres charges					
Charges financières (II)			**Produits financiers (II)**		
Charges exceptionnelles (III)			**Produits exceptionnels (III)**		
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			**Contribution de financement - Report des exercices antérieurs (IV)**		
Total (I+II+III+IV)	**2 668,48**	2 333,40	**Total (I+II+III+IV)**	**1 702,00**	1 764,00
Excédent			Déficit	966,48	569,40
TOTAL DES CHARGES	**2 668,48**	2 333,40	**TOTAL DES PRODUITS**	**2 668,48**	2 333,40

UNSA Aviation Civile
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15

SIREN 834.691.016

ANNEXE 2023

1- PRÉSENTATION DE L'UNSA AVIATION CIVILE

L'UNSA Aviation Civile est l'union des syndicats UNSA de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de l'ENAC.
Les syndicats membres sont l'UNSA-Administratifs, l'UNSA-ICNA, l'UNSA-IESSA et l'UNSA-UTCAC.
L'objet et le fonctionnement de l'UNSA Aviation Civile sont définis par ses Statuts et son Règlement Intérieur.

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- **Mise en place des nouvelles instances** après les élections professionnelles de 2022.
- **Congrès de l'UNSA Développement Durable** et participation aux instances des fédérations de rattachement.
- **Négociation du protocole social 2023-2027** pour la DGAC et ses personnels.

3- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'union syndicale ont été établis sur la base d'une comptabilité d'engagement tenue conformément aux principes énoncés par le plan comptable général (règlement 99-03), et par l'avis CNC 2009-07 du Conseil National de la Comptabilité (Règlement 2009-10 JO du 7 janvier 2010). Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrale des comptes annuels. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Régularité,
- Sincérité,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

• IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des biens.

• CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

• COMPTES DE CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'union syndicale peuvent être constitués :

- Du report à nouveau,
- Du résultat de l'exercice,
- Éventuellement, des réserves constituées pour faire face aux dépenses découlant des événements pluriannuels.

• RÈGLES DE RATTACHEMENTS DES CHARGES ET DES PRODUITS

Les charges et produits enregistrés en comptabilité concernent l'exercice 2023.

4- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

• ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

L'union syndicale n'a pas acquis d'immobilisation cette année.

• ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances : Néant.

État des dettes : Néant.

• TRÉSORERIE

Le cumul des différents comptes bancaires détenus au 31/12/2023 par l'union s'élève à 560,80 €.

• FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'union s'élèvent à 560,80 € (y compris le résultat déficitaire de 966,48 €, imputé aux réserves).

• ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

Produits constatés d'avance : Néant.

Charges constatées d'avance : Néant.

5 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

• PRODUITS D'EXPLOITATION

Le détail est indiqué dans le compte de résultat.

• CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail est indiqué dans le compte de résultat.

6 – DROITS ET MOYENS SYNDICAUX

L'union syndicale n'emploie pas de personnel salarié.

Les responsables syndicaux participant aux réunions du Bureau National bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence, en application de l'article 13 du Décret n°82-447.

Les responsables syndicaux participant aux groupes de travail de l'union syndicale bénéficient du crédit de temps syndical attribué aux fédérations de l'UNSA, en application de l'article 16 du Décret n°82-447.

Des locaux sont mis à disposition par l'Administration dans chaque centre où l'union syndicale est représentée et représentative, les syndicats membres de l'union syndicale partagent leur utilisation. Ces locaux disposent d'ordinateurs, imprimantes et téléphones fixes comme le prévoit la convention de dialogue social.